

NATIONAL
COALITION
AGAINST
CONTRABAND
TOBACCO

Stopping the sale of illegal cigarettes in Canada



LA COALITION
NATIONALE
CONTRE
LE TABAC DE
CONTREBANDE

Enrayer la vente de cigarettes illégales au Canada

Mémoire

2021-2022

Consultations pré-budgétaires

Ministère des Finances

Gouvernement du Québec

Québec (QC)

Février 2021



Coalition nationale contre le tabac de contrebande

Mémoire

Consultations pré-budgétaires 2021-2022

Ministère des Finances

Gouvernement du Québec

Février 2021

Table des matières

1. Résumé exécutif	4
2. La Coalition nationale contre le tabac de contrebande	6
3. Le tabac de contrebande	8
a. Définition et conséquences	8
1. Définition	8
2. Des conséquences sur la santé et la sécurité	9
3. Des conséquences économiques	9
b. Une contrebande majoritairement nationale	10
c. Un encadrement législatif fortement carencé	10
4. Une contrebande de tabac aux mains du crime organisé	12
a. Une activité très rentable située au cœur des réserves autochtones	12
b. Un outil de financement d'activités illégales annexes	12
c. Une contrebande de tabac liée à la grande criminalité internationale	13
1. Une activité incorporée à d'importants trafics mondiaux	13
2. Une collaboration des autorités corrélativement nécessaire	13
5. Une présence fédérale embryonnaire	15
6. Le Québec, chef de file modèle dans la lutte contre la contrebande de tabac	16
7. Des provinces cumulant de graves retards	17
a. L'Ontario, autoroute de la contrebande	17
b. Le Nouveau-Brunswick en marche-arrière	17
8. La lutte contre la contrebande, sujet majeur des préoccupations internationales	18
a. Un combat ancré dans les objectifs de développement durable de 2030	18
b. Des États-Unis proactifs	18
9. Un modèle de réussite québécois à exporter	19
a. Le succès d'ACCES Tabac	19

b. Porter l'enjeu lors d'une prochaine réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Justice et de la Sécurité publique	19
10. Recommandations budgétaires 2021-2022.....	21
a. Préserver la taxe actuelle sur le tabac	21
b. Renforcer les moyens pourvus à la Sûreté du Québec.....	21
c. Moderniser le dispositif ACCES Tabac	21
d. Créer un comité interprovincial de lutte Québec-Ontario-Nouveau-Brunswick	22
11. Conclusions	23

1. Résumé exécutif

La pandémie mondiale de la COVID-19 a profondément affecté l'ensemble des secteurs de l'économie mondiale, du Canada et du Québec. Des pans entiers de l'activité économique ont été bouleversés à tous les niveaux, incluant notamment les activités criminelles et illicites. La pandémie a cependant démontré qu'une baisse temporaire de l'approvisionnement clandestin en cigarettes illégales a mené le consommateur canadien à se tourner vers les ventes légales de cigarettes auprès de commerces offrant des cigarettes étampées et taxées en conséquence. Cette augmentation soudaine des ventes légales a indirectement montré l'écart important existant entre une consommation licite et illicite de contrebande.

Dans un rapport signé par la firme de consultation EY, l'entreprise nous apprend que les mesures sanitaires de lutte contre la COVID-19 ayant conduit à la suspension temporaire des activités de fabrication clandestine de cigarettes et des opérations de ventes d'entreprises tabatières des Premières Nations, ainsi qu'à la fermeture de leurs territoires aux non-autochtones, ont dévoilé la part de marché dévolue à la contrebande et l'ampleur des recettes fiscales perdues par le Canada.

« Tel que documenté dans ce rapport, la fermeture des territoires des Premières Nations s'est réalisée de la fin mars 2020 jusqu'à la mi-juin 2020. Au fur et à mesure que les sources de contrebande s'essoufflaient, une augmentation graduelle mais soutenue de la vente de cigarettes légales est observable à travers plusieurs données, suivies d'un déclin se renormalisant immédiatement après la réouverture des réserves, des fabriques clandestines et des cabanes à tabac. »

-EY, The Impact of COVID-19 on contraband tobacco and provincial tax revenues in Canada: March-August 2020

https://convenienceindustry.ca/wp-content/uploads/2020/12/Impact-of-COVID-19-on-Contraband-Tobacco-and-Provincial-Tax-revenues-in-Canada_EN-Final.pdf

The Impact of COVID-19
on contraband tobacco
and provincial tax
revenues in Canada:
March-August 2020



Dès janvier 2021, Revenu Québec annonçait déjà que dix personnes avaient été condamnées à des amendes de plus de 2,3 millions de dollars et deux d'entre elles à des peines de prison pour des infractions liées au tabac de contrebande en 2020. Ce fait divers illustre tristement une réalité canadienne des plus inquiétante de l'année atypique qu'a été 2020: la pandémie a affecté mais n'a pas freiné le trafic de contrebande de cigarettes.

Plus de 2 milliards de dollars canadiens de pertes de rentrées fiscales, 175 groupes criminels organisés d'impliqués, 50 usines de cigarettes illégales clandestines implantées au Québec et en Ontario disposant de moyens dignes des industries les plus développées et des produits illicites provenant à plus de 90% des réserves autochtones : le bilan canadien en matière de contrebande de tabac des dernières années est déjà très peu reluisant.

L'inaction remarquée d'acteurs d'importance dans la lutte contre le tabac de contrebande ainsi que l'absence de tout cadre législatif national canadien cohérent et de mesures coordonnées aux échelles fédérale et interprovinciales menacent à terme la sécurité des Canadiens, leur santé, leur finances publiques et les encouragent indirectement à financer des activités de grande criminalité tel que le trafic de drogues, le trafic d'armes, l'exploitation sexuelle et d'autres activités commerciales illicites auxquelles s'adonne le crime organisé.

Malgré cette situation, le Québec a su se tailler une place de chef de file incontestable en matière de lutte contre la contrebande de tabac. Le succès de son programme ACCES (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) Tabac et l'engagement de différentes entités fortement coordonnées entre elles (Revenu Québec, Sûreté du Québec, services de police municipaux, etc.) ont démontré la capacité du Québec à mettre un œuvre une politique efficace de lutte contre la contrebande de tabac.

Quatre recommandations sont néanmoins formulées par la Coalition nationale contre le tabac de contrebande, lesquelles sont facilement applicables et réalisables pour intensifier la lutte à la contrebande de tabac et réduire le tabagisme illégal.

Recommandations budgétaires 2021-2022

1. La **préservation du niveau de taxation sur les produits du tabac** demeure l'une des mesures les plus efficaces. En conservant un prix régulier raisonnable, cette initiative évite que la population ne se retourne vers le marché noir pour profiter de prix de vente beaucoup plus avantageux.
2. L'octroi de **nouvelles ressources financières et matérielles à la Sûreté du Québec** permettrait de renforcer et d'accroître ses opérations de lutte contre la contrebande de tabac.
3. L'**actualisation du programme ACCES Tabac** encouragerait la poursuite de la lutte contre les organisations criminelles en permettant aux différents corps policiers concernés et à Revenu Québec de disposer des informations et du support nécessaires pour mener à bien leurs missions respectives.
4. La **création d'un comité interprovincial de lutte à la contrebande de tabac Québec-Ontario-Nouveau-Brunswick** faciliterait les échanges et la mise en commun d'informations et de ressources entre les provinces voisines pour mieux coordonner toute opération d'enquête de grande envergure.

Respectueusement soumis par la Coalition nationale contre le tabac de contrebande ce février de 2021.

2. La Coalition nationale contre le tabac de contrebande

Fondée en 2010 par des associations commerciales et des partenaires de la société civile, la Coalition nationale contre le tabac de contrebande (CNCTC) est la seule organisation non-gouvernementale canadienne qui se concentre sur l'étude du phénomène des produits illicites du tabac. Aujourd'hui constituée de 14 partenaires nationaux inquiets par la contrebande de tabac au Canada, son rôle consiste à conseiller les gouvernements et les forces de l'ordre en matière de lutte à la contrebande et de sensibiliser le public et les médias sur la réalité de la contrebande, activité illégale florissante au pays et dont l'épicentre est la frontière commune entre le Québec, l'Ontario et l'État de New York.

Porte-parole national

Gary Grant, M.O.M.

Surintendant d'état-major et chef-adjoint par intérim à la retraite, Service de police de Toronto

Retraité du Service de police de Toronto auprès duquel il a œuvré près de quarante ans à titre de policier, Gary Grant a pris sa retraite avec le grade de surintendant d'état-major alors qu'il était chef-adjoint par intérim des policiers torontois. Fondateur de Crime Stoppers Toronto et décoré de l'Ordre du mérite des corps policiers, Gary débute sa carrière policière en 1968 en s'enrôlant après ses études au Service de police de Toronto. Passionné de services policiers communautaires, Gary occupe plusieurs postes stratégiques à Toronto, tel que : sergent de section auprès du Bureau d'enquête des plaintes du public, co-président des Comité consultatif chinois et Comité consultatif autochtone du service de police, ainsi que de surintendant d'état-major où il commande les opérations spéciales des Services opérationnels. Gary devient en 2005 chef-adjoint par intérim du Service de police de Toronto et prend sa retraite en 2007. Gary est porte-parole de la Coalition nationale contre le tabac de contrebande depuis 2010.



Conseiller policier

Pierre Primeau

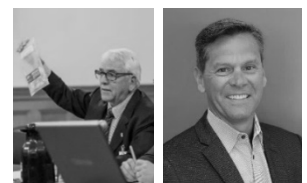
Policier-enquêteur à la retraite, Gendarmerie royale du Canada

Pierre Primeau est un retraité de la Gendarmerie royale du Canada où il a fièrement servi son pays à titre de policier et de fonctionnaire pendant 27 ans. Au début des années quatre-vingt-dix, Pierre a dirigé une opération d'infiltration du crime organisé financier. Agissant comme opérateur d'un comptoir de change de devises étrangères dans l'Opération Compote, ses efforts ont mené à l'arrestation de 46 prévenus et la saisie de plus de 10 millions de dollars en biens, et dont les leçons ont mené à des changements au Code criminel canadien. Pierre s'est ensuite joint à Banque Nationale où il a formé ses 18 000 employés sur le blanchiment d'argent et le financement terroriste, se joignant ensuite au U.S. Department of Homeland Security à titre d'enquêteur et liaison basé au Consulat général des États-Unis d'Amérique à Montréal. Formateur reconnu, Pierre donne des formations à des corps de police et des agences d'application de la loi partout dans le monde.



Anciens porte-paroles et conseillers policiers

- **Michel Rouillard**, sergent à la retraite, Sûreté du Québec. Récipiendaire de la médaille de l'Assemblée nationale du Québec et du Prix de reconnaissance Hommage 2000 Justice catégorie Droits et libertés de la Sûreté du Québec. Porte-parole 2012-2020.
- **Ronald Bell**, sergent-détective à la retraite, Service de police de Winnipeg. Superviseur aux enquêtes spéciales, Division des taxes du ministère des Finances du Manitoba. Conseiller policier 2019-2021.



Secrétariat

Depuis 2011, le secrétariat de la Coalition nationale contre le tabac de contrebande est confié à Impact Public Affairs d'Ottawa en Ontario et ses représentants sont dûment inscrits au Registre des lobbyistes tel que prévu par la loi québécoise.

Organisations membres de la Coalition nationale contre le tabac de contrebande



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec



association
marchands
de produits
alimentaires
du Québec



THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE
LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA



Canadian
Taxpayers
FEDERATION



CANADIAN TOBACCO
MANUFACTURERS'
COUNCIL



Canadian
Manufacturers &
Exporters
Manufacturiers et
Exportateurs du
Canada



CPQ
S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ



échec au crime
ECHECAUCRIME.COM
1-800-711-1800



Fédération des chambres
de commerce du Québec
fccq



FDFA AFHT
FRONTIER DUTY FREE ASSOCIATION
ASSOCIATION FRONTIÈRE HORS TAXES



ontario
chamber of
commerce



Toronto
CRIME
STOPPERS
1-800-222-TIPS



UKCIA
UNITED KINGDOM
CANADIAN IMPORTERS
ASSOCIATION



WINNIPEG
CRIME
STOPPERS
204-786-1111
SEE
SAY
winnipegcrimestoppers.com

3. Le tabac de contrebande

a. Définition et conséquences

1. Définition

D'après la définition donnée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le tabac de contrebande inclut l'ensemble des produits issus et dérivés du tabac contraires aux lois fédérales et provinciales réglementant leur importation, estampillage, marquage, fabrication, distribution ainsi que l'acquiescement des droits et taxes y afférant.

Ces produits se classifient en 5 branches principales:

- Les produits importés illégalement—il peut tant s'agir de produits finis tels que les cigarettes que de matières premières comme les feuilles de tabac entières ou hachées;
- Les produits nationaux fabriqués de façon illégale;
- Les produits de contrefaçon importés sur le territoire national;
- Les produits réservés à la vente dans les réserves des Premières Nations, mais rendus accessibles au grand public;
- Les produits vendus sur internet, dont ceux issus de fabrication illégale et de contrefaçon, pour lesquels les taxes et les droits n'ont pas été acquittés.

Le tabac de contrebande représente en moyenne jusqu'à un tiers du tabac en circulation sur le marché. Plus de 20% des produits de tabac consommés chaque année proviennent de sources illégales. Au Québec, en 2020, on estimait la consommation illégale des produits du tabac entre 10% et 15%. À l'échelle du pays, le marché du tabac de contrebande s'élèverait à 14%.

Les contrebandiers canadiens de tabac ont développé au fil des années un solide réseau de distribution en sus d'une chaîne de fabrication de taille industrielle. On dénombre actuellement 50 usines clandestines de tabac illégales au Québec et en Ontario. Celles-ci sont en mesure de produire chacune 10.000 cigarettes à la minute. Près de 300 points de vente fixes illégaux, les fameux « smoke shacks », sont également dénombrés à ce jour à travers le pays.

Le déploiement de ce réseau a favorisé une croissance exponentielle du commerce illégal de tabac à travers l'ensemble du pays. Avec un prix moyen de vente à 15\$ la cartouche de 200 cigarettes, la contrebande de tabac favorise un marché parallèle où la différence de prix de vente peut atteindre jusqu'à 90 dollars ; une différenciation fortement significative dans l'esprit du consommateur. En effet, les études successives portant sur ce sujet démontrent toute absence de conscience de la part des consommateurs de tabac de contrebande de l'impact négatif de leurs habitudes illégales d'achat. La croyance d'une « infraction sans victime » est solidement ancrée dans la mentalité des acheteurs. Pourtant, le tabac de contrebande provient en majorité des activités de gangs. À ce jour, 175 gangs actifs ont été répertoriés. Le commerce de contrebande de tabac est excessivement rentable. Un gang de taille moyenne dégage à lui seul une marge de profit pouvant atteindre 100 millions de dollars. Pour leur plus grande part, ces bénéfiques contribuent au financement d'activités relatives à la grande criminalité (vente d'armes, trafic de drogues et d'êtres humains, financement du terrorisme, etc.).



Et le visage de la contrebande change avec le temps. Tandis que la contrefaçon de paquets de marques connues est une pratique courante dans les usines clandestines, ce phénomène est beaucoup plus courant depuis les deux dernières années. Comme le consommateur de cigarettes illégales se sophistique, les producteurs de cigarettes illégales suivent eux aussi les tendances du marché et contrefont de meilleure manière les grandes marques connues ou s'adonnent à créer leurs propres marques de cigarettes illégales.

L'arrivée des emballages dits « neutres » tels que prescrits par la loi canadienne désormais en vigueur, pose également une problématique. Tandis que la nouvelle réglementation en matière d'emballage des produits du tabac a pour objectif de les rendre moins attrayants, elle a la conséquence inattendue de rendre tous les emballages identiques selon des spécifications techniques connues du public. Les dimensions, les couleurs, la police de fonte, la taille des mots—tout est désormais connu des fabricants de cigarettes illégales. Le potentiel de retrouver le marché infiltré de produits du tabac illégaux et non-taxés est donc très fort, et dans plusieurs cas, est déjà sous le nez des autorités.



2. Des conséquences sur la santé et la sécurité

L'ampleur de ce phénomène a d'indéniables conséquences sur la santé et la sécurité publiques, ainsi qu'un impact majeur sur les finances de l'État. L'absence totale de conformité aux normes et standards sanitaires de base expose le grand public à des risques de santé élevés (défaut de technologie anti-incendie, présences de matières étrangères au tabac telles que de la matière fécale, des pesticides, etc.). La présence de groupes criminels organisés conduit en outre à une hausse des tensions et des intimidations au sein des populations locales victimes, une omerta des populations voisines, un embrigadement de nouvelles recrues afin d'alimenter le circuit de contrebande et un grave dérèglement des services de sécurité municipaux et provinciaux engendrant un sentiment ambiant d'insécurité et de faillite de l'État dans ses missions fondamentales.

Le coût relativement bas du tabac de contrebande, l'interdiction de vente auprès des mineurs dans les surfaces agréées et la présence de revendeurs aux abords des établissements éducatifs sont enfin autant d'incitatifs pour la population canadienne âgée de 15 à 19 ans à se procurer du tabac de contrebande. 36% de la consommation de tabac de cette frange de la population est ainsi d'origine illégale. En Ontario, le tabac de contrebande représente 43 % de toutes les cigarettes consommées par les étudiants du secondaire.

3. Des conséquences économiques

L'attractivité économique du tabac de contrebande dessert par ailleurs les finances de l'État et l'économie locale. Les pertes des recettes fiscales du tabac s'élèvent à 2.1 milliards de dollars à l'échelon fédéral. Ce sont autant de financements perdus pour des programmes sociaux ou d'intérêt public.

En outre, la distorsion des règles de la concurrence par la contrebande de tabac soutire jusqu'à 30% de la clientèle habituelle des commerces de proximité, exposant au risque de faillite des entrepreneurs déjà fragilisés par le contexte économique actuel, et encore davantage en temps de pandémie.

Cette cristallisation du tissu économique s'est notamment exacerbée cette année en raison de l'emploi détourné des programmes gouvernementaux de soutien aux entreprises. Les mesures fédérales d'aide aux entreprises ont notamment permis à des criminels de poursuivre le trafic illégal de tabac de contrebande malgré la pandémie. Les financements octroyés seraient en mesure d'alléger les charges de production

et d'export/livraison des trafiquants se traduisant parallèlement par l'allègement du prix moyen des produits offerts aux consommateurs et ainsi encourager les Canadiens à se tourner vers le marché de la contrebande. Ces stratégies de fraude auraient entraîné une perte estimée à 450 millions de dollars en droits et taxes sur le tabac. Le Projet Butane de l'Agence des services frontaliers du Canada a estimé par exemple une perte de 450 millions de dollars en droits et taxes sur le tabac lors du récent démantèlement d'un réseau de tabac de contrebande.

b. Une contrebande majoritairement nationale

Tristement, 93% du tabac de contrebande provient du territoire national. Les régions du Québec, de l'Ontario et du Nouveau Brunswick en sont les principales victimes. Épicentre de la contrebande de tabac, la région de Cornwall-Valleyfield en souffre principalement. Cette situation s'explique en raison de sa géographie particulière ainsi que de la présence des réserves d'Akwesasne, de Kahnawake et des Six Nations, à cheval sur la frontière canado-américaine. La difficulté d'imposer des contrôles renforcés dans les réserves, les compétences propres laissées aux premières nations de réguler leurs territoires ainsi que la possibilité de débarquements fluviaux cachés ont facilité l'essor et le maintien de la contrebande de tabac dans la région.

Outre une simple localisation avantageuse, la présence généralisée de contrebande de tabac dans les réserves des Premières Nations n'est pas anodine. Tirant bénéfice de la Loi sur les Indiens, l'article 87 inclut dans les biens personnels exemptés de taxes le tabac, à l'exception de la taxe d'accise fédérale. Bien qu'illégale, la revente à travers le pays de cigarettes achetées dans les réserves en gros et à un tarif préférentiel est devenue une pratique de base fort courante chez les contrebandiers.

L'importation de cigarettes contrefaites en provenance de Chine, et plus largement d'Asie, semble aussi augmenter, même si elle demeure de moindre proportion. Le port de Vancouver en demeure le point d'entrée le plus fréquent.

c. Un encadrement législatif fortement carencé

En raison du partage des compétences entre les provinces et l'État fédéral, le Canada accuse d'un retard conséquent dans la lutte contre la contrebande de tabac, affichant notamment un arsenal législatif en décalage face à la réalité de la contrebande.

Le projet de loi S-16 de 2013 devenu loi C-10 de 2013 introduit pour la première fois dans le vocabulaire juridique l'offense de contrebande de tabac. Ce projet de loi a permis de définir le crime de contrebande de tabac, interdit certaines activités liées à la vente illégale de produits du tabac ou de ses dérivés et prévoit les peines pouvant être infligées en cas d'infraction. De surcroît, ce projet de loi autorise tous les corps de police à pouvoir agir contre la contrebande de tabac.

Cette initiative législative complète la loi de 2001 sur l'accise autrefois utilisée pour pénaliser la contrebande de tabac. Les procureurs disposaient alors de toute une série d'infractions tombant sous le joug du crime organisé (fraude, complot, participation aux activités d'une organisation criminelle, possession de biens criminellement obtenus, etc.). Seule la GRC était toutefois habilitée à opérer sur ce type d'infractions réduisant considérablement les efforts d'entraide entre les corps de police fédéraux et provinciaux.

Malgré certaines avancées notables, le projet de loi C-10 ne répond toutefois pas à l'ensemble des problématiques que pose la contrebande de tabac. Le seuil déterminé définit la contrebande à la possession de 10 000 cigarettes ou 10kg de tout autre produit de tabac, une limite excluant pourtant la majorité des acteurs du marché noir, notamment les petits revendeurs. En outre, les peines encourues (5 ans dans la majorité des cas), notamment en cas de récidive, apparaissent dérisoires au regard des

profits criminels réalisés à court et moyen termes. Cette absence remarquée de peines pénales lourdes a été au projet de loi C-10 la totalité de son caractère désincitatif. Se risquer à la contrebande de tabac demeure encore aujourd'hui au Canada une activité criminelle suffisamment rentable pour s'y adonner.

4. Une contrebande de tabac aux mains du crime organisé

a. Une activité très rentable située au cœur des réserves autochtones

Pour le crime organisé, les profits tirés de la contrebande de tabac incitent à décupler les profits. Grâce à une production mobile et peu onéreuse, une caisse de 50 cartouches de cigarettes – ou 500 paquets individuels – peut être par exemple achetée dans une réserve de la communauté des Premières nations Mohawk pour 750 dollars. Cela revient au prix de 1,50\$ le paquet, un tarif défiant toute concurrence légale. En effet, un paquet de cigarettes légales acheté au dépanneur peut coûter jusqu'à 15 dollars, 70 % du prix étant des taxes¹.

Si les gouvernements du Canada et des provinces perdent 2 milliards de dollars en taxes non perçues annuellement – dont 125 à 150 millions au Québec – c'est autant d'argent profitant directement au crime organisé².

Les nombreux confinements mis en œuvre dans les différentes provinces en réaction à la pandémie de la COVID-19 ont indirectement souligné cette imbrication de la contrebande de tabac au crime organisé. Celui-ci n'hésite pas à tirer bénéfice du contexte spécial dont jouissent les peuples des Premières nations pour profiter des exemptions et d'un contrôle plus limité sur ces territoires.

Si on chiffre à quelques 460 millions de cigarettes légales de plus vendues au Canada en mai et juin avec des volumes de vente en croissance de près de 30 % au Québec et de plus de 20 % en Ontario, celle-ci est d'autant plus notable dans les commerces situés près des réserves autochtones avec une hausse de 35 % au Québec, selon le Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs³. Le Conseil explique cette augmentation conjoncturelle par la fermeture des réserves autochtones et des cabanes à tabac qui vendent des cigarettes sur les territoires des Premières nations. Conséquemment et depuis la réouverture des économies provinciales, le Conseil observe un déclin des ventes traduisant un retour des consommateurs vers des points d'achat illégaux situés dans ces mêmes réserves et en périphérie.

Projet CAIRNES

Le projet CAIRNES, vaste opération de démantèlement d'une organisation criminelle de trafic de tabac de contrebande à l'échelle du pays commencée en 2018, illustre cette situation d'un crime organisé exploitant les particularités culturelles et légales canadiennes. La police provinciale ontarienne avait en l'occurrence relevé dans ce cas que malgré l'installation d'une usine illégale située sur la réserve de Six Nations of the Grand River, le groupe qui la contrôlait provenait de la région du Grand Toronto.⁴ Il fut par ailleurs conclu que l'organisation criminelle visée n'avait pas de liens avec la communauté. L'un des chefs de file résidait même en Floride et avait fait parvenir les outils de production par l'intermédiaire de sa société américaine CanStar International.⁵

b. Un outil de financement d'activités illégales annexes

Les revenus issus de la contrebande de tabac sont souvent utilisés pour financer d'autres activités criminelles. Dans le cadre du projet CAIRNES, l'enquête et les saisies tendent à démontrer que la vente de cigarettes illégales aurait permis l'achat de 2,5 millions de dollars en cannabis (789kg), de 1,2 kg de cocaïne et de 1,3kg de fentanyl.⁶

¹ [The Sun, Bonokoski: The high and low criminal narratives of cheap Native smokes](#)

² [La Presse, les ventes de cigarettes légales explosent depuis le début de la pandémie](#)

³ [Idem](#)

⁴ [CBC, Millions of contraband cigarettes seized from facility linked to GTA organized crime](#)

⁵ [The Sun, BONOKOSKI: Major chip falls in summer's big contraband tobacco bust](#)

⁶ [The Sun, BONOKOSKI: Time for RCMP to battle cigarette criminals on First Nation reserves](#)

Suite aux nombreuses opérations qui ont eu lieu, on estime désormais que le tabac de contrebande est considéré par le crime organisé comme une entreprise à faible risque avec un retour sur investissement de plus de 300%.

Celui-ci est dès lors en mesure de fournir l'argent nécessaire pour acheter le cannabis, la cocaïne et les armes à feu par exemple. La GRC a ainsi rappelé que les bénéficiaires issus de la vente des cigarettes de contrebande dans le cadre du projet CAIRNES auraient payés d'importants envois de cannabis illégal transitant chaque semaine entre la Colombie-Britannique et l'Ontario.⁷

c. Une contrebande de tabac liée à la grande criminalité internationale

1. Une activité incorporée à d'importants trafics mondiaux

Les récentes opérations de démantèlement policières, telles que l'opération MYGALE en 2016 et le projet CAIRNES de 2018 à 2020, attestent d'une contrebande de tabac corrélée à de nombreuses autres activités criminelles d'ampleur internationale. Les nombreuses saisies successives comportent de nombreux lots de stupéfiants, d'armes à feu, d'argent liquide et mentionnent l'existence de vastes flottes de transports.

Opération MYGALE

En 2016, l'opération MYGALE par exemple a conduit à l'arrestation d'une soixantaine de membres opérant au sein d'un réseau d'importation de tabac, de trafic de stupéfiants et de blanchiment d'argent actif en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe. L'enquête a démontré que cette organisation avait mis en place un trafic d'import/export illégal de tabac entre la frontière des États-Unis et du Canada via les postes frontaliers de Lacolle, de Lansdowne et de Fort-Érié pour les vendre sur les territoires de Kahnawake au Québec et de Six Nations en Ontario.⁸

Dans le cadre du projet CAIRNES, les enquêteurs avaient également découvert l'implication d'un réseau de trafic de drogue qui était responsable d'importantes expéditions de cannabis illicite de la Colombie-Britannique à l'Ontario.⁹ Peu après cette enquête, un homme du territoire mohawk d'Akwesasne a été arrêté pour son rôle présumé dans une opération de blanchiment d'argent de 46,8 millions de dollars impliquant l'introduction illicite au Canada de tabac haché en provenance des États-Unis.¹⁰

2. Une collaboration des autorités corrélativement nécessaire

L'ampleur des opérations policières menées ainsi que la collaboration des différents services qui y participent démontrent l'actuelle nécessité de constituer des forces multipartites capables de répondre non seulement à la problématique de la contrebande de tabac mais également à la criminalité internationale qui en découle. L'opération MYGALE a requis la collaboration de la Sûreté du Québec, de la GRC, de plusieurs forces policières municipales mais aussi du secrétariat à la Sécurité intérieure des États-Unis dans le cadre du programme Accès Tabac¹¹. Dans le même esprit, les forces policières provinciales d'Ontario, de la Gendarmerie royale du Canada dans son rôle de police provinciale en Colombie-Britannique et dans son rôle de police fédérale, les ministères des Finances des deux mêmes provinces ainsi que le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) ont été les principaux acteurs du projet Cairnes.¹²

⁷ [The Sun, BONOKOSKI: Major chip falls in summer's big contraband tobacco bust](#)

⁸ [Radio Canada, 60 individus liés au crime organisé arrêtés dans une opération sans précédent de la SQ](#)

⁹ [CBC, Millions of contraband cigarettes seized from facility linked to GTA organized crime](#)

¹⁰ [The Sun, BONOKOSKI: Major chip falls in summer's big contraband tobacco bust](#)

¹¹ [Le Soleil, 60 arrestations dans une vaste opération policière](#)

¹² [CBC, More arrests made in connection with illegal tobacco operation in Six Nations](#)

La mobilisation croissante d'un nombre important de ressources et de personnel qualifié à tous les échelons du pays atteste également d'une contrebande canadienne qui ne se limite pas seulement au trafic illégal de tabac et de ses produits dérivés. La récente annonce d'investissement du gouvernement fédéral confirme ainsi cette réalité. Le 17 décembre 2020, celui-ci a annoncé le déblocage d'une enveloppe de 98,9 millions de dollars sur cinq ans afin de moderniser la GRC et renforcer ses capacités pour lutter contre le blanchiment d'argent et repérer les produits de la criminalité.¹³

Cet investissement visera à la création d'équipes intégrées d'enquête sur le blanchiment d'argent en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec. Elles seront censées réunir l'expertise de diverses organisations (police locale, Agence des services frontaliers du Canada, Agence du revenu du Canada, Groupe de la gestion juricomptable, etc.) pour traiter d'affaires devenant de plus en plus complexes et faire progresser les enquêtes sur le blanchiment d'argent et les produits de la criminalité.¹⁴ Reste à voir si tous ces joueur-clés s'accorderont bien et dans les temps prévus.

¹³ [Newswire, Le gouvernement du Canada investit 98,9 M\\$ sur cinq ans afin de moderniser la GRC et de renforcer ses capacités de bases pour lutter contre le blanchiment d'argent et repérer les produits de la criminalité](#)

¹⁴ [The Sun, BONOKOSKI: Time for RCMP to battle cigarette criminals on First Nation reserves](#)

5. Une présence fédérale embryonnaire

Suite au dépôt du projet de loi S-16, précurseur du projet de loi C-10, la GRC avait annoncé la création d'un groupe de travail sur la lutte contre la contrebande de tabac. Cette annonce s'inscrit dans le prolongement de la promesse électorale de 2011 du gouvernement fédéral de renforcer sa lutte contre la contrebande de tabac. Composée de 50 membres, cette équipe aurait été en charge de cibler les organisations criminelles participant à la production et à la distribution de tabac de contrebande.

Malheureusement, et malgré ses promesses de réaliser des efforts en ce sens, la GRC n'a pas donné plus de détails sur ce groupe de travail. Le projet de loi C-10 n'y a par ailleurs fait aucune mention. Il est fort probable que cette annonce soit restée lettre morte.

Au-delà d'un manque d'engagement sur le terrain, la réalité du tabac de contrebande est sujette à une appréciation politique des plus subjectives de la part des gouvernements fédéraux successifs. La forte implication des communautés autochtones au dossier impacte négativement toute déclaration ou engagement politique venant à l'encontre des intérêts des Premières Nations. Cette frilosité caractérisée du gouvernement fédéral complexifie toute coopération et dialogue entre les différents échelons de pouvoir. On remarque que cette situation d'inertie se poursuit encore sous le gouvernement libéral du Premier ministre Justin Trudeau.

6. Le Québec, chef de file modèle dans la lutte contre la contrebande de tabac

Depuis 2009, le Québec a mis en place un modèle accompli dans la lutte contre la contrebande de tabac par le biais de la loi 59. Le programme ACCES Tabac, coordonné par le ministère de la Sécurité publique et financé par le ministère des Finances du Québec, est aux origines de ce succès provincial. Ce programme dispose de deux principaux volets. Un volet fiscal permet des inspections dans les commerces, l'imposition de nouvelles mesures fiscales et de contrôle du matériel de fabrication ainsi que la conduite d'enquêtes et le traitement des renseignements perçus pour faciliter la confiscation du tabac de contrebande. Le volet policier vise quant à lui à faciliter le démantèlement des réseaux illégaux de production et de distribution de tabac.

Pour permettre la réalisation des objectifs fixés par la loi 59, une équipe de 54 membres de la Sûreté du Québec, uniquement dédiée à la contrebande de tabac, a été créée. Par voie d'amendement, la loi 59 a également autorisé tous les corps de police du Québec de conduire toute enquête relative à la contrebande de tabac, facilitant de fait la coordination des forces de l'ordre lors des opérations ayant lieu dans la province.

Au regard des progrès réalisés en la matière, la loi 59 a indubitablement facilité la coopération interministérielle en mettant en place un cercle vertueux dans la lutte contre la contrebande de tabac. Alors que la Sûreté du Québec demeure en charge de la répression et des enquêtes de démantèlement des réseaux illégaux, Revenu Québec se concentre sur la récupération fiscale et la conduite de l'ensemble des recours civils et pénaux en vertu des lois fiscales en vigueur.

La loi 59 a enfin mis en place un système efficace d'autofinancement. Les recettes ainsi perçues par Revenu Québec sont intégralement reversées aux municipalités pour leur permettre à leur tour de financer des activités policières d'investigation similaires. Ces mêmes communautés locales ont par ailleurs été rendues capables d'intenter des poursuites pénales devant les cours municipales pour les infractions relatives aux consommateurs de produits du tabac de contrebande.

7. Des provinces cumulant de graves retards

a. L'Ontario, autoroute de la contrebande

Contrairement au Québec, l'Ontario accuse d'un retard important dans sa lutte contre la contrebande de tabac. Les chiffres sont terrifiants. Un tiers des cigarettes consommées en Ontario sont d'origine illégale. De manière plus inquiétante, cette proportion atteint même 60% au nord de l'Ontario. 40% du tabac circulant sur le marché provient de la contrebande. Pire, ce volume en circulation est si important qu'il classe l'Ontario en deuxième position au classement mondial du trafic de contrebande de tabac, juste après le Salvador. Le dernier rapport EY estime ainsi que l'Ontario représente 80% de tout le tabac de contrebande au Canada. Pour l'état provincial, il s'agit d'une perte de revenus considérable. Cette même étude d'EY chiffre une perte pour l'Ontario de plus de 750 millions de dollars de droits d'accise chaque année au profit du crime organisé.

Pour autant, aucune mesure politique sérieuse n'a été appliquée à ce jour pour endiguer ce fléau. Outre des sanctions pénales peu dissuasives – 5 ans de prison maximum pour les voies de fait les plus graves –, les ressources financières, humaines et matérielles mises à disposition des forces policières ontariennes demeurent dérisoires. Pour mener la lutte contre la contrebande de tabac, la police de l'Ontario ne dispose par exemple que d'une équipe limitée à une dizaine de professionnels. Enfin, toute enquête relative à la contrebande de tabac doit être avalisée puis menée sous l'autorité du ministère des Finances de l'Ontario. À terme, cette lourdeur administrative supplémentaire entrave fortement les initiatives des forces de l'ordre de la province.

La pandémie de la COVID-19 a par ailleurs souligné avec ironie les graves carences de l'état provincial. Le Conseil canadien de l'industrie des produits de consommation a révélé que l'Ontario a connu une augmentation de plus de 6 millions de dollars de ses recettes provenant des taxes sur le tabac, ce qui équivaut à une augmentation de plus de 72 millions de dollars par an. Celle-ci n'est dû qu'aux mesures sanitaires en vigueur qui ont perturbé le marché du tabac de contrebande.

Certains changements pourraient cependant advenir. Le modèle québécois de lutte contre la contrebande de tabac inspire fortement le gouvernement ontarien. Dans son exposé économique de l'automne, le ministère des Finances s'est engagé à débloquer des fonds pour financer un programme dédié à la création d'unités de police locale et régionale chargées de mener les enquêtes relatives à la contrebande de tabac. À l'image de ce qui fut voté au Québec en 2009, une réforme législative permettrait en outre à tous les corps de police de la province de pouvoir agir en matière de lutte contre la contrebande de tabac. Cette initiative, ôtant toute prééminence au ministère des Finances sur ce dossier, facilitera grandement la conduite des investigations. Enfin, une campagne de sensibilisation à l'attention du grand public serait également menée.

b. Le Nouveau-Brunswick en marche-arrière

Malgré certains efforts menés les années passées, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment témoigné d'un net recul de ses positions dans la lutte contre la contrebande de tabac. Actuellement, environ 22% des cigarettes au Nouveau-Brunswick sont illégales. Chaque année, la province du Nouveau-Brunswick perd 13 millions de recettes fiscales au profit de la contrebande.

En 2015, la création d'une unité policière spécialisée dans la contrebande de tabac avait été entérinée par le gouvernement provincial. Malgré cette initiative, la hausse de 2016 portant la taxe sur le prix du tabac à 34% a eu un impact négatif sur les efforts menés jusqu'alors. Selon les dernières estimations, tout porte à croire que la consommation de tabac de contrebande a fortement augmenté. La récente dissolution de l'unité policière chargée de la contrebande et le désintérêt marqué du gouvernement Higgins sur ce sujet ont lancé un signal encourageant auprès des contrebandiers.

8. La lutte contre la contrebande, sujet majeur des préoccupations internationales

a. Un combat ancré dans les objectifs de développement durable de 2030

Depuis 2015, le Canada est signataire du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette initiative mondiale a pour but d'enrayer d'ici à 2030 la pauvreté et de favoriser la paix et la prospérité. L'objectif 16.4 mentionne une volonté de « lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ». S'inscrivant intégralement dans cette optique, la lutte contre le tabac de contrebande poursuit la réalisation des objectifs de développement durable de 2030 et répond par là-même aux exigences et engagements internationaux du Canada.

Bien que ces objectifs ne soient pas contraignants, ils contribuent néanmoins à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens à deux échelles de temps différentes. À court terme, le Canada démontre sa réactivité à l'international. Ce signal fort engage une meilleure image et crédibilité de la voix du pays sur la scène mondiale. La lutte contre le tabac de contrebande impliquant de nombreux réseaux criminels internationaux, une démonstration de force du Canada dans ce combat rappellerait la solidité de ses engagements. À moyen terme, la contrebande répond à l'assurance de vivre dans un état où la justice et la sécurité sont assurées. La contrebande de tabac, opérée majoritairement par de grands groupes criminels œuvrant en toute impunité, met à mal le modèle défendu par le Canada. Agir contre la contrebande de tabac, c'est répondre à l'exigence démocratique fondamentale d'état de droit.

b. Des États-Unis proactifs

Par-delà la frontière, la contrebande de tabac a suffisamment inquiété le législateur américain pour qu'une initiative législative commune provenant d'un élu républicain et d'une élue démocrate, intitulée « Combating the Illicit Trade in Tobacco Products Act » (H.R. 1642), ait été déposée à la Chambre des représentants en 2019.

Bien que les récentes élections ont conduit à l'abandon de ce projet, cette initiative législative a tout de même été déposée et lue en première lecture à la Chambre des représentants et référée aux Comité des affaires étrangères et Comité des affaires judiciaires pour seconde étude.

En théorie, cette initiative législative aurait contraint le Département d'État à déterminer, pour chaque pays concerné par la contrebande de tabac, si ces derniers seraient une source, un point de transit ou un pays-consommateur majeur de produits illicites du tabac. Un pays répondant à ces critères mais dont le gouvernement n'est pas impliqué dans le commerce illicite du tabac serait alors défini comme pays cible, et deviendrait automatiquement bénéficiaire d'une assistance pour renforcer ses capacités de sécurité et douanières. Au regard de la présence de nombreuses activités illicites dans la région Cornwall-Valleyfield, tout laisserait à croire que le Canada serait tombé dans la définition soumise par le projet de loi H.R. 1642.

Au-delà d'un humiliant camouflet pour la réputation internationale du pays, cette initiative législative aurait sous-tendu deux problématiques majeures pour le Canada. Premièrement, cette désignation indique des lacunes nationales latentes à résoudre seul ses propres affaires internes. Deuxièmement, l'apport d'une assistance et d'une expertise par une puissance étrangère dans les procédures de contrôle frontalières demeure une atteinte indirecte à la souveraineté territoriale et des institutions.

9. Un modèle de réussite québécois à exporter

a. Le succès d'ACCES Tabac

Depuis sa mise en place par la loi 59, ACCES Tabac a démontré son efficacité. En 2018, ce sont 207 millions de dollars de recettes fiscales supplémentaires qui ont été perçus par l'État, soit 11 dollars obtenus pour 1 dollar dépensé au sein de ce programme. En l'espace de 2 ans, de 2009 à 2011, le taux de contrebande de tabac dans la province a diminué de 50%. La proportion de fumeurs consommant du tabac de contrebande est parallèlement tombée de 40 à 10% de nos jours. Grâce au programme ACCES Tabac, on estime une baisse des parts de marché du tabac de contrebande de 40% à 15%. Le budget du Québec pour 2020 indique ainsi une dépense de 14,4 millions de dollars pour ce programme qui lui a néanmoins rapporté 206 millions de dollars. Cela équivaut à un rendement de plus de 14\$ pour chaque dollar investi par le Gouvernement du Québec.

Le succès de nombreuses investigations policières de longue haleine depuis 2016 (projets Mygale, Olios, Median) a également démontré l'efficacité du modèle québécois dans la lutte contre la contrebande de tabac. À eux-seuls, les projets Olios et Median ont conduit à la saisine de 1.078.500 kg de tabac de contrebande, soit une fraude aux gouvernements estimée à hauteur de 288 millions de dollars.

Ce triomphe manifeste constitue une preuve irréfutable de l'efficacité du modèle québécois de lutte contre la contrebande ; et appelle à encourager les autres provinces concernées à adopter un modèle similaire. Les récentes annonces du gouvernement ontarien laissent à penser que le programme québécois de lutte contre la contrebande de tabac puisse constituer un modèle de référence dans l'élaboration de leur nouvelle politique de lutte contre la contrebande de tabac.

Les efforts pour encourager l'exportation du modèle québécois au-delà de la province ne doivent cependant pas être négligés. À titre d'exemple, l'abandon du plan de lutte au Nouveau-Brunswick fut motivé par le gouvernement au regard de son incapacité à justifier les bénéfices retirés d'une dépense d'un million de dollars au budget provincial. Ce recul notable du gouvernement Higgs prouve l'importance d'établir un système de lutte efficace capable d'offrir des résultats concrets aux yeux des responsables politiques et de la population. Au regard des dernières déclarations du gouvernement et de ses récentes hésitations sur sa politique à mener en termes de contrebande de tabac, le modèle québécois peut avoir toutes ses chances d'être une nouvelle source d'inspiration. Il s'agit dès lors pour le Québec de défendre plus efficacement les performances de son programme devant les décideurs publics provinciaux impliqués.

b. Porter l'enjeu lors d'une prochaine réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Justice et de la Sécurité publique

La réunion fédérale-provinciale-territoriale (FTP) des ministres responsables de la Justice et de la Sécurité publique est l'occasion annuelle pour les décideurs politiques canadiens de mettre en exergue les points de tension remarqués dans leurs provinces respectives, et de discuter des synergies à mettre en place pour mieux répondre à ces problématiques. La date de la conférence de cette année reste encore inconnue.

En 2020, la Coalition nationale contre le tabac de contrebande a souligné avec enthousiasme la présence de M. Mathieu Lévesque, adjoint parlementaire de l'alors ministre de la Justice M^{me} Sonia Lebel, venu défendre les intérêts du Québec à cette réunion. Bien qu'elle regrette l'absence de tout engagement ferme ou conversation de fond sur la lutte contre la contrebande de tabac, la Coalition tient néanmoins à souligner les efforts et la détermination remarquée du Québec sur ce dossier, et sa volonté de promouvoir son modèle de lutte auprès des autres provinces.

c. Continuer à participer au Annual Conference of Canadian Tobacco Investigators

Afin d'assurer la notoriété du programme ACCES Tabac auprès de l'ensemble des parties prenantes concernées et de mieux promouvoir son efficacité, la présence de la Sûreté du Québec à l'Annual Conference of Canadian Tobacco Investigators continue d'être des plus nécessaires.

À l'heure où le crime organisé use de moyens de plus en plus sophistiqués pour perpétrer ses méfaits, il devient urgent pour l'ensemble des forces de l'ordre canadiennes de travailler en collaboration plus étroite. Que la Sûreté du Québec soit l'hôte de cet événement répondrait en partie à cette attente.

Outre le fait de mettre un point d'honneur aux engagements officiels du Québec sur la lutte contre le tabac de contrebande, la présence de la Sûreté du Québec à l'Annual Conference of Canadian Tobacco Investigators pourrait également encourager l'utilisation de cette dernière comme plateforme d'exportation du programme québécois. En effet, rassemblant l'ensemble des parties prenantes concernées par la lutte contre le tabac de contrebande, cette conférence pourrait être en mesure de servir de support majeur pour démontrer l'efficacité du modèle québécois et l'expertise de son personnel.

La réunion annuelle de 2020 ayant été annulée à cause de la crise sanitaire, un événement subséquent et peut-être tenu virtuellement en 2021 pourrait faire partie de la planification de l'organisation.

10. Recommandations budgétaires 2021-2022

a. Préserver la taxe actuelle sur le tabac

Le maintien de la taxe actuelle sur le tabac demeure l'une des mesures les plus efficaces dans la lutte contre le tabac de contrebande. La hausse punitive du prix du tabac auprès des consommateurs a en effet prouvé maintes fois de profondes répercussions négatives sur leurs habitudes d'achat. Il n'existe pas de corrélation certaine entre la hausse du prix du tabac et l'arrêt du tabagisme. Il est cependant confirmé qu'un prix trop élevé décourage un approvisionnement légal auprès de revendeurs agréés et détourne les consommateurs vers le marché noir. Les exemples de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick illustrent cette situation. 40% des consommateurs s'approvisionnent sur le marché noir et 1 cigarette sur 3 provient de réseaux de contrebande.

L'attractivité des prix proposés – 20 à 30% du prix régulier – ainsi que les facilités d'achat offertes ouvrent la voie à une nouvelle concurrence illégale et dangereuse. Une nouvelle frange de la population est par ailleurs exposée à ce phénomène. L'absence de tout contrôle d'identité par les revendeurs illicites encourage également les jeunes générations à consommer du tabac de contrebande.

En se tournant vers une alternative illégale, les consommateurs ne réalisent pas l'impact de leur achat. Outre l'absence de toute conformité aux normes sanitaires et de protection fédérales et provinciales, la fausse idée d'une « infraction sans victime » demeure profondément ancrée dans la croyance collective. Cette déresponsabilisation du consommateur pousse conséquemment à un achat répété de tabac de contrebande qui constitue pourtant une source majeure de financement pour d'autres activités criminelles telles que le trafic de drogues, la vente d'armes ou la traite d'êtres humains.

b. Renforcer les moyens pourvus à la Sûreté du Québec

Grâce au déploiement d'une équipe dédiée de 54 personnes, la Sûreté du Québec a été en mesure de développer une véritable expertise anticriminelle nécessaire pour lutter contre la contrebande de tabac. Les résultats probants des années passées témoignent de la nécessité de poursuivre les efforts investis dans ce programme.

Des ressources additionnelles peuvent être déployées pour corroborer les moyens pourvus à la Sûreté du Québec. Au-delà d'une hausse des aides matérielles et financières nécessaires pour mener à bien ces opérations, une série de campagnes de sensibilisation auprès du grand public par la Sûreté du Québec, notamment dans les établissements secondaires, pourrait être une piste de réflexion intéressante. Enfin, la Sûreté du Québec pourrait être en mesure de dispenser des formations auprès des corps de police municipaux afin de mieux les préparer à identifier des cas de contrebande de tabac et à conduire les investigations nécessaires.

c. Moderniser le dispositif ACCES Tabac

Le succès rencontré par ACCES Tabac ne doit pas laisser pour compte le génie créatif déployé par la contrebande de tabac pour se soustraire à l'autorité de Revenu Québec. Une veille constante sur les pratiques criminelles employées peut aider à améliorer et ajuster les procédures utilisées par l'agence pour mieux contrer la contrebande de tabac. L'ajout à l'arsenal juridique déjà utilisé de sanctions financières et pénales répressives plus fortes et dissuasives poursuivrait par ailleurs le parachèvement du programme ACCES Tabac.

Enfin, il est à garder en mémoire que la réussite continue d'ACCES Tabac peut constituer un argument majeur dans les discussions ministérielles interprovinciales pour encourager son exportation. La poursuite

de dialogues auprès des ministères des Finances et du Revenu des autres provinces sur le bilan positif d'ACCES Tabac dans la lutte contre la contrebande encouragerait l'adoption du programme québécois comme modèle de référence, et, à terme, son expansion à l'ensemble du pays.

d. Créer un comité interprovincial de lutte à la contrebande de tabac Québec-Ontario-Nouveau-Brunswick

La lutte contre la contrebande de tabac passe essentiellement par une coopération renforcée entre les différentes forces actives des provinces concernées. La mise en commun de ressources et le partage de l'expertise québécoise bonifieraient grandement une possible coopération interprovinciale. L'adjonction des représentants des Premières Nations dans ce programme favoriserait par ailleurs un meilleur dialogue entre l'ensemble des parties-prenantes concernées.

De surcroît, ce comité serait en mesure de mieux coordonner les opérations de grande envergure qui prennent majoritairement place à travers les différentes provinces. L'échange favorisé d'informations vitales, un personnel partagé et un support continu seraient avantageux à plus long terme. Outre la réalisation d'économies d'échelle grâce à une mise en commun des coûts sous un même programme, cette symbiose entre les gouvernements permettrait de renforcer les contrôles aux frontières communes et de contribuer à une meilleure adéquation des ressources en fonction des différents besoins des provinces et de l'intensité des réseaux de contrebande qui y sont présents.

À terme, ce programme interprovincial tripartite pourrait conduire à une coopération renforcée en matière de police et de partage de l'information sur les activités criminelles de plus grande ampleur, un atout non négligeable pour améliorer la sécurité des citoyens canadiens.

11. Conclusions

Malgré les efforts continus du Québec dans la lutte contre la contrebande de tabac et des résultats encourageants, l'industrie du tabac de contrebande demeure encore de nos jours très rentable. Les pertes fiscales fédérales sont estimées à plus de 2.1 milliards de dollars, soit autant que les dépenses prévues pour le Ministère de la Sécurité publique du Québec. L'inactivité des provinces connexes au Québec et du gouvernement fédéral ralentit par ailleurs tout progrès en matière de lutte contre la contrebande de tabac. À terme, cette impunité grandissante des réseaux criminels à la tête de la contrebande de tabac menacerait la sécurité de nos concitoyens ainsi que la crédibilité du Canada sur la scène internationale.

De nouvelles mesures visant à soutenir le programme de lutte contre la contrebande de tabac sont néanmoins envisageables et facilement applicables. Le maintien du prix sur la taxe sur le tabac permettrait d'éviter toute incitation de la part des consommateurs de se tourner vers le marché noir, comme cela s'est produit en Ontario. Une adaptation continue et progressive du programme ACCES Tabac et des moyens pourvus à la Sûreté du Québec serait aussi en mesure de répondre plus efficacement aux défis auxquels ces derniers font face. Enfin, l'exportation du modèle québécois dans les autres provinces ainsi que la création d'un comité tripartite entre les régions du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick émulerait la coopération à l'échelle interprovinciale.

Pour nous joindre

1 866 950-5551

info@stopcontrabandtobacco.ca